



Le **20 octobre** prochain, auront lieu les **élections** des représentants des personnels qui siégeront aux **Comités Techniques Locaux & Comités Techniques Nationaux** ainsi qu'aux **Commissions Administratives Paritaires Locales et Nationales** afin d'y défendre les intérêts des agents

A quoi sert un Comité Technique ?

Plusieurs fois par an, le Comité Technique Local se réunit pour examiner notamment :

- ⇒ les questions relatives à l'**organisation et au fonctionnement des services** ;
- ⇒ la **répartition du budget** de la DDFIP du Pas-de-Calais,
- ⇒ les **évolutions technologiques et les méthodes de travail** mises en œuvre dans les services ;
- ⇒ les **conditions de travail** des agents ;
- ⇒ l'égalité professionnelle hommes/femmes et de la lutte contre les discriminations ;
- ⇒ la **formation professionnelle**.
- ⇒ les **ponts naturels** (par exemple celui du 3 juin 2011 obtenu par FO).

Les élus participent également :

- ⇒ À la **Commission de Réforme** afin de défendre vos droits en cas d'accident de service ou de mise à la retraite pour l'invalidité.
- ⇒ Au **Conseil Départemental de l'Action Social (CDAS)** : arbre de Noël, actions de prévention et consultations juridiques dépendent par exemple des décisions prises au CDAS.
- ⇒ Au **Comité d'Hygiène et de Sécurité Départemental Interdirectionnel (CHS-DI)** : on y décide des actions de prévention des risques à mettre en place.

Et les CAP, elles servent à quoi ?

Elles servent à **défendre tous les agents tout au long de leur carrière**.

La CAP Locale, installée dans chaque département, est celle à laquelle on a recours le plus souvent. Plusieurs fois par an, elle examine notamment :

- ⇒ des **mutations internes** au département,
- ⇒ des **révisions de l'évaluation / notation**,
- ⇒ des **refus de demande de temps partiel**,
- ⇒ des **listes d'aptitude**,
- ⇒ des **avancement de grade**,
- ⇒ de tous les problèmes concernant **la vie des agents** dans l'exercice de leurs fonctions.

Les CAP Nationales traitent de problèmes similaires en deuxième recours, ou de problèmes traités uniquement au niveau national.

Mais je peux me défendre tout seul !

Non, car les CT Locaux et les CAP Locales ont été créés pour défendre les agents. **Aucun agent ne peut plaider sa cause lui-même dans ces instances.**

Aucun agent ne peut affirmer qu'il n'aura jamais affaire à l'un ou à l'autre. Il pourrait en avoir besoin indépendamment de sa volonté...

FO siège aux CT et aux CAP

Les représentants de Force Ouvrière reçoivent une formation sérieuse et rendent compte précisément de tous les travaux des CAP et CTL.

Contrairement à d'autres organisations, FO DGFIP privilégie l'action efficace, sans démagogie, en considérant que le syndicat doit écouter, informer et défendre les droits de tous les agents.

Les collègues présentés par Force Ouvrière partagent cette conception d'un syndicalisme indépendant, d'un syndicalisme de négociation dans le respect de tous.

Imaginer pouvoir négocier soi-même ses droits individuels est une illusion !

Les droits collectifs profitent individuellement à tous !

C'est pourquoi, le 20 octobre

Votez pour une défense impartiale et efficace :

VOTEZ FO-DGFIP !

Votez Force Ouvrière !! Votez Force Ouvrière !! Votez Force Ouvrière !!

